



AVIS

2009/10

Décision relative à une demande de permis d'environnement
(article 38 et 93 du décret du 11 mars 1999)

Le Collège communal informe la population qu'un permis d'environnement a été délivré à :

ARENO S.A. rue du Parc Industriel 54 à 4300 WAREMME, pour un bien sis rue de Husquet 27 à 4820 Dison et ayant pour objet l'exécution de travaux de désamiantage dans l'Ecole communale du Husquet, rue de Husquet 27 à 4820 Dison

1° Endroit où la décision peut être consultée :

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Dison – service de l'urbanisme – Bureau n°7 – rue Albert 1^{er}, 66 à 4820 Dison. Téléphone : 087/39.33.40

- Motifs et considérations ayant fondé la décision : voir l'arrêté du Collège communal octroyant le permis d'environnement (consultable à l'administration communale aux jours et heures indiqués ci-dessous).
- Participation du public : s'agissant d'un établissement temporaire, aucune enquête publique n'était requise. .

2° Les heures de consultations : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et sur rendez-vous. Toute personne souhaitant consulter le dossier sur rendez-vous est invitée à contacter le Service urbanisme au moins 24h à l'avance.

3° L'adresse de l'administration où le recours peut être introduit :

Sous peine d'irrecevabilité, le recours est envoyé par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception ou remise contre récépissé au Ministre de l'Environnement via le fonctionnaire technique compétent sur recours (Service public de Wallonie c/o Direction Générale Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, avenue Prince de Liège, 15, 5100 – JAMBES), dans un délai de 20 jours à dater de la réception de la décision pour le demandeur, le fonctionnaire technique et le fonctionnaire délégué, et dans un délai de 20 jours à dater du premier jour de l'affichage de la décision pour les autres personnes pouvant formuler recours.

4° Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans les services de l'autorité compétente, dans les limites prévues par le décret du 13 juin 1991 concernant la liberté d'accès des citoyens à l'information relative à l'environnement.

A Dison, le 16 mars 2009.

Par le Collège,

La Secrétaire communale,

Le Bourgmestre,

M. RIGAUX

Y. YLIEFF